



Nombre de membres
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26

DCM 126-2023
Date de la convocation :
mardi 14 nov 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, Maire, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, NICOLAS Pierre, CHOMEL Chantal adjoints, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane, FOULQUIER Audrey CHATELIN Matthieu, MALDONADO Nicolas, BOUCHAMI Muriel CAZILHAC Jean-Marc,
Conseillers- ères,

Absents-es et représentés-ées :

CARMONA Robert par AUDRIN JF, MAILLE Dany par EVOUNA NGUEMA Graziella, DENJEAN Lucie par GUILLET Marie, CASQUEL Stéphanie par PONS Maxime, ANGLES Thierry par BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine par CAZILHAC Jean-Marc,

Absents-es et excusés-ées

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXEPTIONELLES AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes.

Ces subventions exceptionnelles sont justifiées par une activité ou une manifestation supplémentaire.

- Club Orcas 500€
- Maestro 800 €
- Comité des fêtes 1 100 €
- La banque Alimentaire 1500 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le vote de ces subventions exceptionnelles aux associations.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'autoriser le vote de ces subventions exceptionnelles aux associations.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François AUDRIN.

